



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 24 juillet 2023

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (4^{ème} session APPS pour l'année 2023).

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI

POUVOIRS : -

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (4^{ème} session APPS pour l'année 2023).

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral N°2B 2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juin 2016, approuvant le Guide du sport notamment, le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau et notamment en matière de subventions ; les subventions attribuées aux associations sportives dans le respect du règlement d'attribution approuvé par le Conseil ;

Considérant les dossiers d'appels à projets sportifs du territoire présentés par les associations sportives domiciliées sur le territoire communautaire sollicitant une aide pour l'organisation d'événements ou projets d'animation, énoncés dans le tableau ci-joint ;

Considérant que les actions s'inscrivent parfaitement dans le cadre du projet d'animation sportive du territoire communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

D'attribuer aux associations désignées dans le tableau ci-dessous, les subventions correspondantes pour un montant total de 11 500 € (onze mille cinq cents euros) au titre de la quatrième session des Appels à Projets Sportifs pour l'année 2023, selon la répartition ci-après ;

Association	Projet d'animation	Subvention attribuée
Asa Bastiaise	53^{ème} ronde de la Giraglia	5 000 €
Core Verde	Aquathlon	1 500 €
La Boule du Prado	A bucciata Bastiaccia	5 000 €

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

OBJET : Financement des appels à projets sportifs et animations du territoire. (4^{ème} session APPS pour l'année 2023).

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia Compte 6574 - fonction 40 ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT




LOUIS POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **26 JUL. 2023**
et publication ou notification
du **26 JUL. 2023**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora  **MOGHRAOUI**